

La Résidence Sociale Jeune a été créée en 2002 pour recevoir des jeunes de 18 à 25 ans et plus. Elle offre 20 logements autonomes à loyers modérés. La Résidence Sociale est gérée par le PACT 04. L'ADSEA 04 met à disposition de la structure un travailleur social à mi-temps.

Les objectifs :

- Accéder facilement à un logement convenant aux besoins de ce public,
- Acquérir la maturité nécessaire pour être locataire dans le parc banalisé et accéder plus facilement à un logement ordinaire,
- Stabiliser la situation sociale des usagers,
- Accéder aux formations, contrats de travail.

Rappel :

L'action de l'éducateur de l'ADSEA à la Résidence Sociale s'inscrit dans un cadre conventionnel défini en janvier 2004. Les termes de la convention devraient être modifiés, à savoir : il ne s'agit plus d'une « mise à disposition d'un animateur socio culturel » mais de la mise à disposition d'un éducateur. Cette notion est fondamentale car elle pose d'entrée, aussi bien pour les partenaires que pour les usagers, une fonction d'encadrement radicalement différente.

## **I. Rôle et fonction de l'éducateur :**

L'accompagnement commence dès l'arrivée du résident.

À partir d'un premier entretien, le travailleur social détermine, avec le résident, ses projets personnels et professionnels ainsi que les différentes démarches administratives nécessaires pour régulariser sa situation (CPAM, mutuelle, CAF, organismes de formations...) et gestion de son budget.

Tous ces éléments sont répertoriés dans un dossier individuel afin d'avoir lors de futures rencontres une connaissance immédiate du jeune. Ce dossier est connu par le jeune et n'est qu'utilisé pour faciliter le suivi du jeune.

L'éducatrice travaille au cas par cas et doit s'adapter à chaque situation. Son travail auprès des résidents est à la fois individuel et collectif.

Le suivi individuel permet :

- De cerner les difficultés rencontrées par le résident,
- De soutenir la personne dans ses projets,
- De l'accompagner dans certaines démarches extérieures,
- D'évaluer régulièrement son projet pour adapter son soutien,
- D'anticiper la continuité du projet,
- De faire un bilan final.

Les actions collectives permettent :

- De médiatiser les relations sociales au sein de la structure,
- De responsabiliser les résidents et permettre leur droit d'expression, par la tenue d'un conseil de Résidence,
- D'organiser des rencontres conviviales et solidaires.

Le travailleur social peut proposer une action éducative d'accompagnement lors de difficultés rencontrées par le jeune (mal-être, difficultés de comportement, problèmes familiaux, présences irrégulières dans sa formation...). Cet accompagnement vise, en ciblant la problématique rencontrée, à élaborer un projet d'action.

Ce projet d'action va cibler les dispositifs nécessaires pour répondre aux mieux aux besoins repérés du résident.

Il s'agit de :

- L'accompagner dans une prise de conscience de ses problèmes,
- L'aider à se confronter à ses difficultés,
- Le soutenir jusqu'au terme de ses démarches,
- Lui proposer d'autres formes de soutiens,
- L'orienter et l'accompagner, si besoin, auprès des partenaires.

Dans certains cas nécessitant un accompagnement plus formalisé et régulier, le travailleur social peut proposer au résident un « contrat éducatif ».

Ce contrat est un accord moral d'engagement réciproque entre l'éducateur et le jeune. Il est :

- Co-signé par ces derniers,
- Transmis au PACT 04,
- Régulièrement évalué jusqu'au terme de celui-ci.

Cet accompagnement ne deviendra un soutien que lorsque le résident aura pu se saisir des dispositifs d'aides proposés par les partenaires et donc les accepter.

## **II. Population accueillie à la résidence sociale :**

Les jeunes accueillis à la Résidence sont âgés de 17 à 25 ans et plus. Un dossier est constitué à leur arrivée par la Conseillère en Économie Sociale et Familiale du PACT 04. Les dossiers sont transmis à la commission technique et étudiés. Cette commission se réunit une fois par mois à la Résidence. Les membres représentant cette commission technique sont :

- ARS
- DDE
- CAF
- DSD
- Mairie
- H2P
- Mission Locale
- Agence du PACT 04
- ADSEA 04

La conseillère en économie sociale et familiale (CESF) propose des dossiers de candidature. Les membres de la commission donnent leur avis, suivi par une approbation ou pas sur les candidatures proposées.

Cette commission aborde également la situation de chaque résident :

- La CESF aborde le suivi budgétaire lié au logement,
- Le travailleur social aborde les problématiques du moment et l'évolution actuelle du résident,
- L'agent technique assure l'entretien de la Résidence. Il assiste aux commissions.

### **III. A qui est destinée la Résidence Sociale ?**

La résidence sociale s'adresse à ceux qui :

- Suivent une formation rémunérée,
- Ont un emploi en CDD ou CDI seulement pendant 6 mois,
- Respectent le règlement intérieur,
- Honorent leur loyer mensuellement.

La résidence sociale accueille très souvent des jeunes qui sont en rupture familiale et scolaire mais aussi en recherche d'affirmation d'autonomie. Il est donc important de continuer le travail de prise de conscience de leurs responsabilités engendrées par le biais d'une préparation en formation. C'est pourquoi après l'entrée du résident une rencontre est nécessaire pour évaluer son projet et ses besoins.

### **IV. Outils d'accompagnement de l'action éducative :**

- la commission technique une fois par mois,
- rencontre avec le Directeur de l'ADSEA,
- cahier de bord,
- classeur de divers écrits dont les protocoles de la commission technique,
- dossiers individuels sur chaque résident,
- téléphone.

Le bureau de l'éducatrice reste un lieu de contact, de rencontre. Le résident peut accéder au matériel de bureau notamment le téléphone uniquement en sa présence ou celle de ses collègues : CESF et agent de la résidence.

Dès l'admission du jeune à la résidence, un premier entretien est mis en place par l'éducatrice : constitution de son dossier individuel, identification du rôle de chaque intervenant de la résidence, fonctionnement de la résidence...

## V. La résidence a accueilli en 2012 : 40 résidents

L'éducatrice titulaire du poste ayant été absente 8 mois sur 2012, l'analyse des suivis présentés se basera sur les 23 jeunes accompagnés à partir de septembre 2012.

Résidents du département	14
Résidents hors département	9*

\*Le nombre de résidents hors département serait essentiellement dû aux divers types de formations proposées par le département notamment la formation de projectionniste.

Entrées 2012	14
Sorties 2012	6

### Formations :

GRETA/LE	CFA	ETUDIANTS	SERVICE CIVIQUE	ECOLES DIVERSES
14	3	2	1	3

Les diverses structures de formations, CFA/GRETA/Ligue de l'enseignement, donnent les moyens aux jeunes de contribuer à dépasser leurs sentiments d'échec scolaire et ainsi de pouvoir revaloriser leur réussite. Parfois les jeunes commencent par une remise à niveau à la ligue de l'enseignement pour rejoindre ensuite une formation au GRETA.

### Suivi socio-éducatif :

Accompagnement	12
Soutien	11
Démarches régulières	12

Le soutien est un travail plus approfondi dans une ou des problématiques reconnues par le résident. Il est prêt à la ou les travailler.

La présence du travailleur social reste essentielle.

L'accompagnement éducatif est indissociable du soutien.

L'accompagnement est un processus régulier et continu permettant la réalisation (ou non) du projet de résident.

Le soutien, quant à lui, est plus spécifique et ciblé : il agit comme un étayage contenant pour les résidents plus fragiles psychologiquement.

Les démarches régulières peuvent être faites dans le cadre d'un accompagnement ou d'un soutien.

## **VI. Étude de situation :**

### **Situation de B**

B. est jeune de xx ans suivant une formation au GRETA. Il essaie de suivre une formation dont les moyens techniques mis en place ne correspondent plus à la réalité actuelle.

B. est inquiet pour son avenir professionnel. Il a connu des périodes très difficiles avec sa mère avec qui il entretient une relation de type « fusionnel ».

Ils ont décidé, d'un commun accord, pour se construire, de partir chacun de leur côté.

### Ses projets :

- Se maintenir dans sa formation malgré tout,
- Se faire accepter sur ses terrains de stage, malgré les techniques dépassées dans ce domaine,
- Acquérir le maximum de formations complémentaires,
- Développer sa progression personnelle, parallèlement à celle de sa mère, se dégageant ainsi peu à peu de leur « relation en miroir », continuer à avancer dans ses nombreux projets.

### Les axes de travail :

- Rencontres régulières entre l'éducatrice et ce résident,
- Rester à l'écoute de son mal-être et trouver des solutions,
- Entendre l'intérêt de sa formation actuelle,
- Le maintenir et l'encourager dans sa dynamique de projets,
- Rester vigilant au niveau de sa santé psychique : qu'il ne sombre pas dans la déprime.

### Conclusion :

B. est en situation de réussite professionnelle. Avant de quitter la résidence, il faudrait, avec son accord, mettre en place d'autres projets. Ces derniers ont pour fonction de le maintenir dans une dynamique propice à la réussite de sa formation.

B. a les capacités pour réussir s'il accepte de s'émanciper de sa relation sa mère. En étant valorisé par sa formation, il continuera à développer son « estime de soi », étape nécessaire pour une plus grande autonomie.

Ce passage à la résidence lui permet d'affirmer sa confiance en soi.

## **VII. Partenariat :**

Le travail de partenariat est fondamental pour la réussite des résidents que ce soit avec les centres de formations qu'avec la mission locale et le PACT 04.

Seule une prise en charge collective peut garantir un accompagnement de qualité auprès du résident. Le lien entre ces partenaires doit être tissé au quotidien en informant, en recherchant, en communiquant...

## **VIII. Conclusion :**

Ce dispositif d'accompagnement spécifique proposé à la résidence sociale est nécessaire et cohérent. La dimension collective et pluridisciplinaire de la prise en charge des résidents doit favoriser le bien-être et l'autonomie de ces derniers pour affirmer leur réussite.

L'accompagnement social des résidents a une fonction préventive puisque son action peut éviter l'entrée dans la précarité qui entraîne en boucle l'exclusion sociale, la marginalité et la souffrance psychique.

L'action de l'éducatrice s'inscrit pleinement dans le projet associatif de l'ADSEA et permet d'apporter à de jeunes adultes un soutien éducatif adapté à leur problématique.

La pérennité du financement de cette action étant remise en cause, nous ne pouvons que déplorer que notre mission ne soit pas considérée comme un investissement permettant à ces jeunes d'éviter également d'avoir recours à des dispositifs d'accompagnement ou de soutien plus coûteux à la collectivité.

Catherine VITTAUT  
Travailleur social